

Ville de CESSON

Envoyé en préfecture le 25/03/2022 Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le



N°09-2022

Département de Seine et Marne

Nombre de conseillers En exercice: 33 Présents: 22 Votants: 32 Date de la convocation: 10/03/2022 Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 16/03/2022 Membres présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, PREVOT Isabelle, Marie-Annick FAYAT, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET Charline, PAGES Caroline, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, POIRIER Vijay-Damien, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe. FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno Membres ayant donné pouvoir : M DUVAL à M CHAPLET M REALINI à M HEESTERMANS M CHEVALLIER à M BELHOMME M DEVAUX à Mme BOSSAERT Mme LE GALLOUDEC à Mme COGET Mme ZAURIN à Mme PREVOT Mme LAFUMA à M BERTRAND M GATUINGT à Mme PECULIER M SABAS à M POIRIER Mme MARCHETTI à M BOSQUILLON Membre excusée :

Mme GRYMONPREZ

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance

L'an deux mil vingt-deux, le seize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET: FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché le

ID: 077-217700673-20220325-DEL202203_09C-DE

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 2 février 2022, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHAPLET,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 09/03/2022,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 02/02/2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE le Budget Primitif 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2022	
011 : Charges générales	2 966 848,27 €	
012 : Charges de personnel	6 894 467,00 €	
014 : Atténuation de produits	383 210,00 €	
022 : Dépenses imprévues	60 000,00 €	
023 : Virement section d'invest.	900 000,00 €	
042 : Opérations d'ordre	540 300,00 €	
65 : Autres charges gestion	1 758 865,00 €	
66 : Charges financières	203 000,00 €	
67 : Charges exceptionnelles	14 100,00 €	
TOTAL 13 720 790		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2022 1 671 335,27 €	
002 : Excéd. antérieur reporté		
013 : Atténuations de charges	71 220,00 €	
042 : Opérations d'ordre	190 300,00 €	
70 : Produits des services	1 002 930,00 €	
73 : Impôts et Taxes	8 486 464,00 €	
74 : Dotations et participations	1 832 396,00 €	
75 : Autres produits de gestion	466 145,00 €	
TOTAL	13 720 790,27 €	

Reçu en préfecture le 25/03/2022 Affiché le ID : 077-217700673-20220325-DEL202203_09C-DE

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

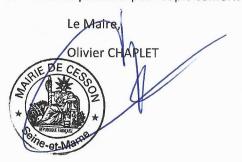
SECTION D'INVESTISSEMENT:

DEPENSES	D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2022
020 : Dépense	es imprévues		90 000,00 €	90 000,00 €
040 : Opérations d'ordre			190 300,00 €	190 300,00 €
041 : Opérations patrimoniales			30 000,00 €	30 000,00 €
16 : Emprunts	et dettes		726 500,00 €	726 500,00 €
20 : Immo. ind	corporelles	17 412,00 €	125 050,00 €	142 462,00 €
204 : Subv. d'	équip. versés		280 000,00 €	280 000,00 €
21 : Immo. co	rporelles	138 973,99 €	1 343 096,68 €	1 482 070,67 €
23 : Immo. en	cours	558 174,61 €	758 300,00 €	1 316 474,61 €
	TOTAL	714 560,60 €	3 543 246,68 €	4 257 807,28 €
RECETTES	D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif total 2022
001 : Résultat	reporté		234 914,73 €	234 914,73 €
021 : Vir. de la	section fonct.		900 000,00 €	900 000,00 €
040 : Opératio	ons d'ordre		540 300,00 €	540 300,00 €
041 : Opératio	ns patrimoniales		30 000,00 €	30 000,00 €
10 : Dotations	et réserves		617 000,00 €	617 000,00 €
13 : Sub. Inves	st. reçues	1 004 332,41 €	231 260,14 €	1 235 592,55 €
16 : Emprunts	et dettes assimilées		700 000,00 €	700 000,00 €
	TOTAL	1 004 332,41 €	3 253 474,87 €	4 257 807,28 €

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Ont voté Contre : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.



Envoyé en préfecture le 25/03/2022 Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

ID: 077-217700673-20220325-DEL202203_09C-DE

